

Département de Loire Atlantique	République Française
COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON	CONSEIL du 28 MARS 2024 Délibération n° 15_28-03-2024
2, Bd de la Loire – 44260 SAVENAY	Date de convocation : 22/03/2024 Lieu de la séance : LE TEMPLE-DE-BRETAGNE Date de la séance : 28/03/2024
Présents : Messieurs : A. LE BORGNE, J.L THAUVIN, R. GUYON, D. GUILLE, T. GADAIS, P. MARTIN, P. BRIAND, J.P BLANC, R. NICOLEAU, Y. TAILLANDIER, P. CORBEL, J. TATARD Mesdames : V. BARILLAU, M. GALLERAND, P. CORMERAIS, S. MAURE, S. PASCO, C. TRAMIER, M. LEJEUNE, H. COUTELLER, V. GAUTIER, C. SACHOT, M. VANDEN BRUGGE, I. LE BELLEGO, C. PETER, S. HALLIEN-LANIO	Nombre de membres en exercice : 36 Quorum = 19 Nombre de conseillers présents : 26 Procurations : 9 Absent : 1 Nombre de votants : 35
Absents excusés ayant donné procuration à : M. GUILLARD pouvoir à C. TRAMIER N. FLAURAUD pouvoir à J. TATARD D. HARIOT pouvoir à M. LEJEUNE E. LE QUENVEN pouvoir à M. VANDEN BRUGGE A. FARCY pouvoir à C. SACHOT J. LERAY pouvoir à S. HALLIEN-LANIO M. MÉZARD pouvoir à R. NICOLEAU F. MOREAU pouvoir à P. CORBEL P. CHABAUD pouvoir à I. LE BELLEGO	Présidence : R. NICOLEAU Secrétaire de séance : S. PASCO Rapporteur : JL. THAUVIN
Absent excusé : A. JOGUET	

**ACOMPTÉ SUR SUBVENTION D'ÉQUILIBRE 2024
DU BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME**

Des crédits sont prévus à l'article 65821 du budget principal pour permettre de verser une subvention d'équilibre sur le budget annexe de l'Office de Tourisme.

En 2024, le budget principal prévoit ainsi des crédits à hauteur de 181 440 € pour verser une subvention d'équilibre de la section de fonctionnement au budget annexe de l'Office de Tourisme.

Afin de permettre à ce budget annexe de faire face au mandatement des factures, il est nécessaire de verser dès le début de l'année un acompte d'un montant de 175 000 € sur la subvention annuelle.

Cette subvention sera perçue sur le budget annexe au compte 7573621 (Subvention à un service rattaché non doté de la personnalité morale).

Vu la Commission des Finances du 13 mars 2024,

CONCLUSION

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ☛ D'APPROUVER le versement d'un acompte de 175 000 € sur la subvention d'équilibre du budget annexe « Office de Tourisme » comme présenté ci-dessus,
- ☛ D'AUTORISER le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait le 29 mars 2024

Sandrine PASCO
Secrétaire de séance



Rémy NICOLEAU
Président



ACTE RENDU EXECUTOIRE

05 AVR 2024

APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :

ET PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES LE :

05 AVR 2024

Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON

Rémy NICOLEAU